



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 16-INT.601

Déposé le : 08.01.19

Scanné le : _____

Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée. Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier.
Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Détermination en suite de la réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation « *La Place du Château à Lausanne après la construction du nouveau Parlement et la rénovation du Château : retour à la case départ ?* » (16_INT_601)

Texte déposé

Suite à la mise en valeur réussie du patrimoine bâti entourant la Place du Château à Lausanne, Le Grand Conseil souhaite que le Conseil d'Etat entame au plus tôt une démarche conjointe avec la ville de Lausanne pour la requalification de cette place.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

Etienne Räss

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch